

Le système bancaire est-il prêt à affronter la crise actuelle ?

C'est maintenant une quasi-certitude : **la France sera en récession cette année**. La baisse du PIB sera liée à la durée du confinement et aux incertitudes sanitaires qui suivront. Elle sera vraisemblablement plus prononcée qu'en 2009, année où le PIB avait reculé de 2,8% en France.

En 2009, la récession fut la conséquence de la crise financière de 2008. **Cette fois, la chute de l'activité est la cause et non la conséquence de la crise financière**. Les marchés ont horreur de l'incertitude. Or, personne n'est capable à ce jour de prévoir quand la pandémie pourra être jugulée. Cette incertitude explique la chute spectaculaire de la bourse partout dans le monde : dans presque tous les secteurs, il est bien difficile de recalculer la valeur « fondamentale » des entreprises. Ajoutons à cela une ruée sur la liquidité. Tout ce qui peut encore se vendre est vendu ; les ventes font baisser les prix, ce qui déclenche de nouvelles ventes, etc.

Le choc financier à son tour aggrave la situation des entreprises, notamment celles qui ont besoin de se refinancer sur les marchés. Il peut aussi aggraver la situation des ménages qui auraient besoin de vendre une

partie de leur patrimoine financier pour financer des dépenses courantes ou des remboursements d'emprunts immobiliers. Dans les deux cas, il est important de ne pas briser la chaîne des paiements afin de ne pas amplifier les problèmes.

Haut Conseil de Stabilité Financière



Haut Conseil de Stabilité Financière

Créé en octobre 2010 et renforcé en juillet 2013, le **Haut Conseil de Stabilité Financière a pour mission d'assurer que le système financier français soit à tout moment en capacité de financer la croissance et d'amortir les chocs.** Cela s'est traduit, avant la crise actuelle, par une politique de prévention et de préparation à un éventuel retournement.

Le HCSF s'est plusieurs fois inquiété de l'endettement croissant des entreprises non financières et des ménages. En 2018, il a limité l'exposition des principales banques aux entreprises non financières françaises les plus endettées, afin de protéger les banques. Plus récemment, il a recommandé aux banques de faire preuve de prudence en se conformant aux bonnes pratiques établies en matière d'octroi de crédit immobilier.

Le HCSF a également été proactif lorsque, en 2018 et 2019, **il a relevé le supplément de fonds propres exigé en raison de l'augmentation rapide du crédit.** Ce « coussin contra-cyclique » vise à augmenter la capacité d'absorption de pertes des banques face à un choc. En mars, constatant ce choc, le HCSF a, en complément des assouplissements annoncés par la Banque centrale européenne, relâché ce coussin afin que les banques françaises puissent absorber dans leurs fonds propres un plus grand volume de pertes et de provisions pour pertes, tout en continuant à prêter aux entreprises, notamment aux PME.

La re-réglementation financière mise en œuvre depuis la crise de 2008, parfois décriée comme tatillonne, contraignante et coûteuse, fait qu'aujourd'hui le système bancaire aborde la crise en bien meilleure position qu'en 2008. Les politiques micro- et macro-prudentielles se combinent ici avec une politique monétaire incitant les banques à prêter aux PME, tandis que ces nouveaux prêts sont garantis par l'Etat (via BPI France). La politique monétaire va aussi soutenir le système financier par sa nouvelle politique d'achats d'obligations publiques et privées. **Oui, des leçons ont été tirées de la crise de 2008. Reste à savoir si cela suffira face à l'ampleur encore inconnue du choc.**